FRC 14294
Case FRC 14294

RAPPORT

Sur le mode de présentation au Roi de l'Acte constitutionnel, fait au nom des Comités de Constitution et de Révision, le premier Septembre 1791,

PAR M. BEAUMEZ.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Votre ſerment eſt accompli, vos travaux ſont achevés. Ces travaux, pourſuivis pendant vingt-huit mois avec une ardeur dont il n'y a jamais eu d'exemple, ont terminé la Conſtitution qui va régler les deſtinées de la France.

Dès vos premiers pas, des obſtacles ſe ſont préſentés; vous les avez diſſipés, d'un ſeul mot, comme des chimères, parce que ce mot renfermoit une profonde vérité. Vaincus par la raiſon, vos ennemis recoururent à

THE NEWBERRY LIBRARY

la force ; & ce fut au moment où leurs armes menaçoient votre courage, que vous jurâtes de l'achever. La nation, dont les yeux étoient fixés sur vous, indignée de vos dangers, & satisfaite de votre conduite, s'est réveillée en souveraine : elle a étendu son bras, & vos ennemis ont disparu. Une grande révolution s'est opérée. Au même instant, de l'une à l'autre extrémité de l'empire, des millions de citoyens se sont armés pour la cause de la liberté. Quinze jours à peine s'étoient écoulés dans cette fermentation salutaire, lorsqu'un élan du patriotisme françois consomma dans une seule nuit plus de sacrifices qu'on n'auroit pu en espérer, dans dix siècles, de la marche progressive des lumières & de la perfectibilité tardive de la raison.

Depuis cette mémorable époque, tout s'est applani sous vos pas. Les grandes vérités reconnues, les droits de l'homme consacrés vous ont permis de ne mettre à vos combinaisons politiques d'autres bornes que celles indiquées par le desir de la perfection.

Vous avez encore éprouvé des résistances ; mais si elles ont pu ralentir votre marche, ou quelquefois trop vivement excité le développement de votre énergie, elles n'ont jamais rendu vos succès douteux.

L'histoire conservera avec scrupule les moindres détails de cette crise intéressante. Elle décrira le jeu des passions de tout genre qui ont exercé leur empire sur les hommes, & leur influence sur les événemens. Elle transmettra les motifs connus, & dévoilera les ressorts secrets des incidens les plus remarquables dans cette époque si instructive pour les nations & pour ceux qui les gouvernent. Elle peindra avec les couleurs qui leur conviennent, & les forfaits atroces que vous avez détestés, & ces traits sublimes d'héroïsme & de vertu qui ont consolé vos cœurs, & justifié l'espèce humaine.

Il ne nous appartient pas de prévenir les jugemens de la postérité ; mais ce qui aura des droits inconteſtables

à ſon approbation, c'eſt la marche que vous avez ſi habilement conduite & prolongée entre les démolitions ſucceſſives de l'ancien édifice, & les reconſtructions graduelles du nouveau.

Cette conduite ſi prudente ne s'eſt point démentie dans vos relations avec le trône. Au frontiſpice de la Conſtitution vous avez attaché la conſervation du gouvernement monarchique. La royauté depuis ſi long-temps naturaliſée dans le ſol de la France, & dans le cœur de ſes habitans, étoit devenue par ce Décret une inſtitution combinée & conſtitutionnellement choiſie par la nation pour ſa liberté & pour ſon bonheur; mais il falloit encore définir cette fonction politique, & aſſigner au repréſentant héréditaire la portion d'autorité que l'intérêt général commandoit de remettre entre ſes mains. Juſqu'à ce que cette délégation de pouvoirs fût accomplie, le titre de *Roi des François* ne pouvoit pas encore exprimer l'idée de tous les attributs dont ce titre auguſte devoit être accompagné : mais dès-lors il n'étoit pas douteux qu'à cette dignité éminente, de très-importantes fonctions ne duſſent être attachées. Il étoit conſtant par vos premiers Décrets que le Roi, chef ſuprême du Pouvoir exécutif, auroit encore, quant à la formation des loix, une autorité conſtitutionnelle deſtinée à balancer celle du Corps légiſlatif par une ſuſpenſion qui pût donner à la volonté publique le temps de ſe former & de ſe manifeſter.

A la rigueur, ces combinaiſons auroient pu ne pas s'appliquer au Corps conſtituant dont elles étoient l'ouvrage, & qui, antérieur à leur création, auroit été le maître de n'en impoſer l'exécution qu'aux Légiſlatures; il ſembloit même que le plein exercice de vos droits inconteſtables dût éloigner cette forme, tant de vos Décrets légiſlatifs que de vos Décrets conſtitutionnels.

A toutes ces conſidérations vous avez oppoſé des motifs d'une profonde ſageſſe; & rapprochant les principes,

de leur application aux circonſtances, vous vous êtes tracé la marche qui pouvoit convenir le mieux à la ſituation des affaires & à la diſpoſition des eſprits. Il importoit beaucoup que la royauté, à qui étoient déléguées des fonctions d'un ſi grand intérêt, ne perdît rien dans l'eſprit du peuple de ce reſpect & de cet amour dont il eſt bon que toutes les parties de la Conſtitution ſoient inveſties.

Il importoit à l'opinion publique & à l'accord des volontés, qu'à meſure que vous avanciez dans vos travaux, & que vous rencontriez l'oppposition des paſſions individuelles, vous fuſſiez fortifiés par une union étroite entre vous & le trône, qui ne laiſsât pas aux mécontens l'eſpoir d'un appui contraire à la Loi, & d'un ſuccès poſſible dans leur réſiſtance; & lorſque les ennemis du bien public, agiſſant tous en ſens contraire, mais conſpirant tous également contre cette heureuſe harmonie, ſont enfin parvenus à la troubler; lorſqu'à force d'entourer le Monarque de perfides conſeils, ou de coupables terreurs, ils lui ont arraché cette fatale démarche, qui pouvoit attirer ſur la France une longue ſuite de malheurs; il vous a ſuffi, pour la ſauver, de reſſaiſir l'intégrité de vos droits; & dans un péril ſi extraordinaire, vous avez trouvé aſſez de reſſources dans l'autorité qui vous appartient, & dans la confiance qui vous environne.

Que de malheurs n'avez-vous pas évités, quelles forces n'avez-vous pas acquiſes par une conduite ſi prudente! Vous lui devez le bonheur d'être arrivés au terme où tout eſt achevé, où chaque pouvoir va prendre pour toujours la place que lui aſſigne la Conſtitution. La ſouveraineté nationale qui s'exprime par votre bouche, va terminer ce grand événement par la démarche la plus ſolemnelle qui ait jamais eu lieu d'un Peuple à un Roi.

Le bonheur d'un moment ſi long-temps deſiré doit faire diſparoître à vos yeux les fatigues & les peines d'une car-

rière laborieuſement traverſée ; mais il doit auſſi rappeler à vos cœurs l'inſtant où vous fûtes convoqués & réunis pour la parcourir.

Il ne ſeroit pas généreux d'oublier que, ſi les repréſentans de la nation furent raſſemblés, ce fut par le vœu de Louis XVI.

Depuis un ſiècle & demi le deſpotiſme avoit réuni tous ſes efforts pour plonger dans une nuit éternelle juſqu'au ſouvenir de ces antiques aſſemblées, ombres imparfaites de la repréſentation nationale, mais capables, du moins, de réveiller dans le cœur des François la conſcience de leurs droits & le ſentiment de leur liberté. Louis XVI vous a convoqués ; & s'il n'a pas pu, légiſlateur proviſoire, rendre dès-lors, au Peuple François l'intégrité de ſes droits, il a placé dans la double repréſentation des communes le germe fécond dont ces droits ne pouvoient pas manquer de renaître ; rien ne peut effacer le ſouvenir de cet acte de juſtice, inſéparablement lié à la mémoire de vos travaux. Les fautes des Rois ſont le plus ſouvent à ceux qui les conſeillent ; leurs bonnes actions ont tant d'obſtacles à vaincre, qu'elles leur appartiennent doublement. Qu'importe aux eſclaves des cours le ſalut des peuples & celui des Rois, pourvu qu'il exiſte un pouvoir dont ils puiſſent abuſer, & un tréſor dont ils faſſent leur proie. Comment n'auroient-ils pas frémi lorſque Louis XVI a appelé la nation elle-même à régénérer ſon exiſtence.

Que ne devoient-ils pas tenter contre l'établiſſement d'un ordre ſévère, qui détruit tant d'uſurpations à-la-fois, & renverſe juſqu'à l'eſpoir de les renouveler ?

Vous avez vu leur déſeſpoir, lorſque la Providence, qui veille ſur cet empire, a déjoué leurs machinations, & rendu à la France le monarque qu'ils avoient tenté de ſéparer d'elle.

Ils frémiſſent de voir approcher l'inſtant où la Conſtitution, aſſiſe ſur les baſes de la volonté nationale &

de l'engagement ſacré du monarque, aura irrévocablement domicilié dans cet empire la liberté & l'égalité.

Il eſt venu, Meſſieurs, le moment où vous allez demander au Roi des François l'engagement le plus ſérieux, le plus ſolemnel dont les hommes puiſſent prendre le ciel à témoin. Il eſt permis de prévoir, il eſt ſatisfaiſant d'eſpérer que ſa détermination ſera précédée d'un recueillement profond & d'une méditation proportionnée à la grandeur de la circonſtance.

Vous avez déclaré la royauté indépendante; mais vous n'avez ni voulu ni pu l'affranchir de cette immenſe reſponſabilité morale qu'un Roi contracte envers ſa conſcience, ſon ſiècle & la poſtérité.

Les momens ſont précieux ſans doute, quand il s'agit de fixer les deſtins d'un grand peuple, & de prévenir ſes agitations. La France & l'Europe attendent en ſuſpens la réponſe que vous ſollicitez.

Mais ce que la France & l'Europe attendent ſur-tout, & recevront avec reſpect, c'eſt une réponſe dictée par une réflexion mûre & par une volonté libre, telle qu'il convient au Roi d'une Nation loyale & franche de la donner, & à ſes repréſentans de la recevoir.

La France & l'Europe voient en vous ces mêmes hommes qui diſſipèrent, avec une indignation généreuſe, un camp de ſoldats raſſemblés près du lieu où ils délibéroient ſur la liberté publique : aucun danger, ſans doute, n'eût fait pénétrer le découragement dans vos ames; & libres au milieu du péril, vous ne trembliez pas pour vous-mêmes; mais vous redoutiez, pour l'honneur de la Conſtitution, la proximité d'une armée qu'on auroit accuſée d'exagérer votre courage.

« Le danger, diſiez-vous alors, menaçoit les travaux » qui étoient votre premier devoir; ces travaux ne » pouvoient avoir un plein ſuccès, une véritable per-

» manence, qu'autant que les peuples les regarderoient » comme entièrement libres ».

Toujours fidèles aux mêmes principes, vous en attendrez encore aujourd'hui les mêmes succès; ce que vous réclamiez alors, vous l'ordonnerez aujourd'hui : vous écarterez des délibérations du trône tous les sujets de méfiance que vous avez justement rejetés loin de vous.

Ainsi le veut l'intérêt de la Constitution.

Ainsi le voudront avec vous tous ceux qui desirent véritablement la durée de vos Décrets & la gloire du peuple auquel ils sont consacrés.

Si les ennemis de vos travaux pouvoient espérer de placer dans le sein de la Constitution quelque germe de destruction & de mort, qui perpétuât leurs espérances, ce seroit en cherchant à répandre des nuages sur la liberté dont la délibération du Roi & son acceptation seront accompagnées ; & les précautions, aussi respectueuses qu'indispensables, offertes au monarque pour la dignité & la conservation de sa personne, ils s'efforceroient de les présenter comme des attentats contre son indépendance.

Mais le patriotisme éclairé des bons citoyens ne laissera pas le plus léger prétexte à ces insinuations perfides. Prêts à mourir pour la loi qu'ils se sont donnée, ils en assureront la stabilité par la liberté de son acceptation.

L'armée, les gardes nationales, tous les habitans de l'empire, animés du même esprit, sentiront que si la personne du Monarque est dans tous les temps inviolable & sacrée, son indépendance est, en ce moment plus que jamais, le plus grand & le plus pressant intérêt de la Nation.

Il importe, avant tout, que le Roi soit assuré de cette indépendance; il importe qu'elle soit évidente aux yeux de l'univers; & vous regarderez sans doute comme les

mesures les plus sages, celles qui, rendant le Roi lui-même arbitre des précautions qu'exige sa dignité, rendront aussi sa liberté manifeste & indubitable : & s'il restoit encore quelques inquiétudes à ceux qui aiment à s'alarmer par une excessive prévoyance, nous leur dirions qu'il est des événemens qu'aucune précaution ne peut éviter, mais qu'il est aussi des précautions plus dangereuses que ces événemens; que rien ne peut assurer à la Nation que son repos ne sera jamais troublé; mais que tout assure à un grand peuple, une fois devenu libre, qu'aucune force ne peut plus lui donner des fers.

La Nation que vous représentez connoît & chérit ses droits; vous avez, en son nom, banni tous les préjugés, proclamé toutes les vérités, mis en action tous les principes : une telle nation est assez préparée pour les circonstances les plus difficiles. Quoi qu'il puisse arriver, elle aura toujours la raison pour guide, le courage pour appui.

Ce n'est pas l'instant de retracer ici votre puissance; vos ouvrages & l'obéissance d'un grand peuple en sont d'assez glorieux témoins : & ceux-là paroîtroient en douter ou chercheroient à la compromettre, qui vous conseilleroient d'en développer ici un usage rigoureux ou un appareil inutile.

Non, Messieurs, on ne refuse point un trône offert par la Nation Françoise, quand on sait quel prix inestimable cette Nation aimante & généreuse réserve au Monarque qui respectera lui-même & fera respecter les lois.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.